



**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

3 Rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

**15 octobre 2019**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-neuf, le 15 octobre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 9 octobre 2019, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

**Membres en exercice : 17**

**Pouvoir(s) : 0**

**Votants : 15**

**Présents** : MM. LIROT Jean-Marc, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, THOMAS Didier, ROUSSEAU Pierre, POINCLOUX Daniel, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, THUILLIER Alain, CHAMBRIN Michel, DESFORGES Philippe ; MMES PETIT Christine, LEBLOND Valérie, DUPRÉ Céline, CHATELAIN Danièle,

**Absents excusés** : MM. POISSON Bertrand, BONNEAU Jérôme, Mme DAVID Gwendoline,

Secrétaire de séance : Mme DUPRÉ Céline

## Ordre du Jour

---

### 1. Attributions de compensations définitives 2019

---

Les rapports de la CLECT relatifs aux compétences MJC, fourrière animale et Mission Locale, ont été adoptés par la moitié des communes représentant au moins les 2/3 de la population du territoire. Ainsi, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les attributions de compensation 2019 définitives comme suit :

Communes	Attributions de compensation
Andonville	-36 726,90 €
Attray	-39 228,65 €
Bazoches	-72 724,15 €
Boisseaux	-83 773,62 €
Charmont	-76 386,09 €
Chatillon	-52 820,05 €
Chaussy	-69 231,78 €
Crottes	-60 942,72 €
Erceville	-70 282,15 €
Greneville	-137 091,81 €
Jouy	-36 316,11 €
Léouville	-15 063,07 €
Oison	-23 903,36 €
Outarville	-130 488,19 €
Tivernon	-34 327,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>-939 305,66 €</b>

## 2. Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG45

La Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale institue à la charge des Collectivités Territoriales employeurs des obligations à l'égard de leurs agents en cas de maladie, maternité, accident du travail et décès.

Cette même loi, en son article 26, autorise les Centres de Gestion à souscrire, pour le compte des Collectivités et Etablissements Publics du Département qui le demandent, des contrats d'assurances les garantissant contre les risques financiers découlant des obligations citées au paragraphe précédent.

En 2019, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret a souscrit un contrat d'assurance groupe, pour les agents CNRACL et/ou pour les agents IRCANTEC. Ce contrat permet l'adhésion par bon de commande à tout moment.

C'est pourquoi, il convient que le conseil communautaire se détermine sur l'adhésion au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est ainsi décidé, à l'unanimité, de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret de souscrire pour son compte, dans le cadre de contrats communs à plusieurs collectivités, un contrat d'assurance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023, concernant :

<b>Agents CNRACL</b>	Formule de franchise par arrêt retenue	Taux
Décès	Sans franchise	0.15 %
Accident de service et maladie contractée en service	Sans franchise	0.53 %
	Franchise 10 jours	
	Franchise 15 jours	
	Franchise 30 jours	
Longue Maladie, longue durée	Sans franchise	2.13 %
	Franchise de 30 jours	
	Franchise de 90 jours	
Temps partiel thérapeutique, disponibilité pour raison de santé, AIT	Inclus	Inclus
Maternité (y compris congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant)	Sans franchise	0.58%
	Franchise de 15 jours	
Maladie ordinaire	Franchise de 10 jours	
	Franchise de 15 jours	3.01 %
	Franchise de 30 jours	
<b>TOTAL</b>		<b>6.40 %</b>

Agents affiliés à l'IRCANTEC	Franchise de 10 jours <input checked="" type="checkbox"/> 1.45%
------------------------------	--

Le conseil communautaire prend acte que l'adhésion au contrat groupe d'assurances statutaires donne lieu à une contribution annuelle aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret définie dans la convention, à savoir, assise sur la masse des rémunérations des agents assurés au taux de 0,10%. Enfin, il autorise le Président à signer la convention passée avec le Centre de Gestion au vu des taux proposés ainsi que toutes les pièces annexes nécessaires.

### **3. Participation de la CCPNL au risque santé et risque prévoyance**

#### **La Protection SANTE**

Il s'agit du remboursement des actes médicaux, des frais pharmaceutiques, l'hospitalisation etc ... en complément de ce que verse la Sécurité Sociale.

Le tarif est en fonction de l'âge si l'agent est en activité et du nombre de personnes à assurer et du niveau de remboursement choisi.

#### **La Protection PREVOYANCE**

Il existe 3 niveaux de prestations dans le cadre de la prévoyance

- Le maintien de salaire (niveau 1)
- Le maintien de salaire + l'invalidité (niveau 1+2)
- Le maintien de salaire + l'invalidité + retraite (niveau 1+2+3)

A l'unanimité, le conseil communautaire, décide d'adhérer comme d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

**Le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET.
2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 20 euros maximum par mois et par agent

**Le risque prévoyance** c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès,

1. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion de la FPT du LOIRET. La collectivité opte pour :

La prise en compte du régime indemnitaire : OUI

Niveau 1 : Maintien de salaire

2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 10,00 € maximum par mois et par agent.

L'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du Centre de Gestion du Loiret pour un montant annuel, tel que défini ci-après :

Taille de collectivités	1 risque	2 risques
- de 5 agents	20	30
De 5 à 9	25	40
De 10 à 19	45	80
De 20 à 29	65	120
De 30 à 39	85	160
De 40 à 49	105	200
De 50 à 99	125	240
De 100 à 199	180	350
200 et +	255	500

#### **4. Groupement de commandes des compteurs de sectorisation d'eau**

Suite à la commission d'appel d'offres du 14 octobre, le conseil communautaire autorise le Président à signer un accord cadre pour un montant maximum de 170 000 € HT de commande avec le prestataire Merlin TP. Pour information, le montant prévisionnel des 10 compteurs est de 96 304.95 € HT. Les membres de la CAO proposent que la télégestion soit reportée à la date du transfert de la compétence Eau.

#### **5. Convention de partenariat du Pôle Ados avec le collège de Bazoches**

Mme Elodie Jeannin, directrice du Pôle Ados, intervient depuis début octobre au sein du collège LJ Soulas de Bazoches les Gallerandes les jeudis de 12h à 13h30. L'objectif est de proposer aux collégiens des ateliers ludiques autour du projet d'éducation à la citoyenneté, de la santé, ou de la prévention. Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention avec le collège.

#### **6. Décision modificative budgétaire**

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise les modifications budgétaires suivantes :

##### **1/ Intégration des intérêts de l'emprunt en cours de consolidation**

Section fonctionnement

Chapitre 66 – charges financières  
Compte 6618 : + 1000 €

Chapitre 022 – Dépenses Imprévues  
Compte 022 : - 1000 €

##### **2/ Acquisition du terrain de Boisseaux à l'euro symbolique (intégration dans l'actif)**

Chapitre 041 – opérations patrimoniales

D. Compte 2111 = Terrain nus : + 2115 €  
R. 13141 = Commune membres du GFP : + 2115 €

##### **3/ Reprise sur amortissements – Abondement au 1068 – régularisation comptable**

Autorisation de l'abondement des réserves au compte 1068 pour un total de 55 409,33 € afin de procéder aux régularisations suivantes (opérations d'ordre non budgétaire passées par le comptable) :

Débit au compte 2802 : 782 €	Crédit au compte 1068 : 782 €
Débit au compte 28031 : 54 627.33 €	Crédit au compte 1068 : 54 627,33 €

#### **7. Participation financière aux classes de mer / découverte / montagne**

A l'unanimité, le conseil communautaire renouvelle la participation financière de la CCPNL aux départs en classes de mer, découverte ou montagne organisées par les écoles du territoire pour l'année scolaire 2019/2020.

La participation financière de la CCPNL est fixée à 50% du montant du séjour, déduction faite de la participation financière du Conseil Départemental ; et plafonnée à hauteur de 175 € par élève pour une classe découverte ou de mer, et 300 € par élève pour une classe de neige.

#### **8. Calendrier d'ouverture 2019/2020 des accueils de loisirs extrascolaires**

Le conseil communautaire décide de fixer le calendrier d'ouverture pour l'année 2020 des accueils de loisirs extrascolaires de Bazoches les Gallerandes et Outarville comme suit :

- Vacances d'Hiver : du 17 au 28 février 2020
- Vacances de Printemps : du 14 au 24 Avril 2020
- Vacances d'Été : du 06 Juillet 2020 au 31 Juillet 2020
- Vacances d'Automne : du 19 au 30 Octobre 2020

Et en supplément de ces dates pour l'accueil de loisirs d'Outarville uniquement :

- Du 24 au 28 Août 2020

## **9. Avenant au règlement des services périscolaires**

Des cahiers d'incidents ont été mis en place au mois de septembre dans chaque service des sites scolaires (restauration, accueil de loisirs) afin de noter tout manquement au règlement. L'élève est ensuite invité (sans y être obligé) à apposer son nom afin de reconnaître qu'il a été informé des faits qui lui sont reprochés.

Cette nouvelle procédure doit être intégrée au règlement intérieur des services périscolaires.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'avenant qui sera annexé au règlement de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire.

## **10. Travaux de rénovation du gymnase de Bazoches : autorisation de lancer l'appel d'offres**

Monsieur le Président informe l'assemblée du projet de rénovation des vestiaires du gymnase de Bazoches les Gallerandes. Le montant des travaux est estimé à 320 000 € TTC. Une subvention au titre de la DETR a déjà été obtenue pour un montant de 63 837 €. A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à lancer l'appel d'offres pour ce projet. La fin des travaux serait estimée pour la rentrée de septembre 2020.

## **11. Affaires diverses**

- ✓ Tract ESP : M. Chambrin présente à l'assemblée le tract d'information pour l'ESP à Outarville. Il est demandé à chaque commune de diffuser ce flyer de manière la plus large possible comme un boitage dans les boîtes aux lettres par exemple.
- ✓ Délégués communautaires à compter de Mars 2020 : Monsieur le Président informe l'assemblée que suite aux refus des communes de Bazoches les Gallerandes, Outarville, Boisseaux et Greneville-en-Beauce pour l'accord local avec 32 sièges communautaires, le droit commun l'emporte. Ainsi, le nombre de délégués pour la prochaine mandature sera de 26 conseillers communautaires répartis comme suit :
  - Bazoches les Gallerandes : 6 délégués
  - Outarville : 5 délégués
  - Greneville-en-Beauce : 2 délégués
  - Boisseaux : 2 délégués
  - Charmont en Beauce : 1 délégué
  - Chaussy : 1 délégué
  - Crottes-en-Pithiverais : 1 délégué
  - Erceville : 1 délégué
  - Tivernon : 1 délégué
  - Châtillon-le-Roi : 1 délégué
  - Jouy-en-Pithiverais : 1 délégué
  - Andonville : 1 délégué
  - Attray : 1 délégué
  - Oison : 1 délégué
  - Léouville : 1 délégué
- ✓ EPFLI : Suite à la présentation au conseil communautaire du 11 septembre de l'EPLFI (Etablissement Public Foncier Local Intercommunal), Monsieur le Président souhaiterait recueillir l'avis des délégués sur une possible adhésion de la CCPNL à cet établissement.

Les communes de Boisseaux, Outarville et Greneville-en-Beauce seraient potentiellement intéressées par une adhésion. Toutefois, il est demandé au Président plus de précisions quant au coût qu'engendrerait une adhésion pour les administrés du territoire.

**Jean Marc LIROT**

**Daniel POINCLOUX**

**Dominique GAUCHER**

**Jean Louis BRISSON**

**Jacques CITRON**

**Martial BOURGEOIS**

**Danielle CHATELAIN**

**Christine PETIT**

**Valérie LEBLOND**

**Alain THUILLIER**

**Didier THOMAS**

**Michel CHAMBRIN**

**Céline DUPRE**

**Philippe DESFORGES**

**Pierre ROUSSEAU**